



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

30 DEC. 2014

Orléans, le

Service Déplacements, Infrastructures, Transports
Département Transports Routiers et Véhicules
Unité Accès à la profession et gestion des
entreprises

Monsieur Eric ROUSSEAU

CDV CENTRE DISTRIBUTION VRAC
2 RUE SAINT MARTIN
18140 ARGENVIERES

Affaire suivie par : Sarah Pajon
sarah.pajon@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 36 17 46 77 – Fax : 02 36 17 46 87
Courriel : sdit.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

SIREN : 804562965

Objet : Demande d'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de marchandises et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur.

Monsieur,

Par courriel en date du 18/12/2014, vous m'avez transmis les éléments complémentaires à votre demande d'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de marchandises.

1) Délivrance de l'autorisation d'exercer

L'instruction de votre dossier montre que **vous respectez les quatre exigences prescrites par le décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié :**

Exigence de capacité financière	Licence communautaire (expirant le 28/07/2024)
Nombre de véhicules déclarés ce jour	37
Nombre de copies conformes délivrées	37
> à 3,5 T de PMA : 1er véhicule 9000 € véhicules suivants : 5000 € x 36	9 000 € 180 000 €
Capacité financière exigible	189 000 €
Capital social au à l'inscription	200 000 €
Exigence de capacité professionnelle	RESSAT Thibaut
Exigence d'honorabilité	respectée
Exigence d'établissement	CDV CENTRE DISTRIBUTION VRAC
Entretien des véhicules	CDV CENTRE DISTRIBUTION VRAC

Par conséquent, je procède à l'inscription de l'entreprise au registre des transporteurs publics routiers de marchandises et des loueurs de véhicules industriels avec conducteur.

.../...

ACCUEIL (de préférence sur rendez-vous) :
959 rue de la Bergeresse à OLIVET
Horaires d'ouverture du lundi au jeudi : 9h30-11h30/14h00-16h00
ADRESSE POSTALE : 5, avenue Buffon –CS 96407
45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



Je vous délivre :

- l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier.
- la licence communautaire n°2014/24/0000865 ,
- 37 copies conformes de la licence,

Cette autorisation d'exercer peut être suspendue ou retirée dans les conditions prévues à l'article 9-5 du décret du 30 août 1999 modifié.

L'original de la licence et l'autorisation d'exercer doivent être conservés au siège de l'entreprise. Une copie conforme de la licence doit se trouver à bord de chaque véhicule.

2) Renouvellement des titres de transport

Les titres de transport sont valables jusqu'au **28/07/2024**. Vous devrez, un mois avant leur expiration faire une demande de renouvellement, sur l'imprimé cerfa n°13437 ci-joint.

3) Respect de l'exigence de capacité financière

De plus, afin d'attester du respect de l'exigence de capacité financière de votre entreprise, **vous devrez chaque année** , dans les six mois qui suivent la clôture de votre exercice comptable ,

soit adresser par courrier :

- ▶ **la liasse fiscale correspondante, certifiée** par un expert comptable, un commissaire aux comptes ou un centre de gestion agréé et habilité à tenir les comptabilité (annexe 2031 ou 2065),
- ▶ **le cerfa n° 11415** de déclaration de capacité financière.

soit transmettre votre **liasse fiscale** de manière **dématérialisée**, en indiquant, chaque année, lors de votre déclaration fiscale que l'entreprise relève du secteur des transports routiers, en cochant la case XU si vous relevez du régime normal ou la case 800 pour le régime simplifié.

J'attire votre attention sur le fait que le recours à la sous-traitance ne peut dépasser 15 % de votre chiffre d'affaires sauf à être inscrit au registre des commissionnaires.

4) Modifications dans l'entreprise

Enfin, je vous informe que l'article 9-3 du décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié, impose aux entreprises inscrites au registre d'informer le préfet de Région, de tout changement de nature à modifier leur inscription, dans un délai de **28 jours**.

Je vous invite à respecter et à faire respecter dans votre entreprise les règles générales prescrites par le code du travail ainsi que celles relatives à la réglementation des transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région centre et par délégation
Pour le Directeur et par délégation
Le chef du Département Transports Routiers et Véhicules



Laurent Moreau
p/i Isabelle Cribier